

Coordonnées du service émetteur

Numéro de la nomenclature des imprimés



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIR SPEG. DE CONTROLE FISCAL
1ère brigade de vérification

TOULOUSE
☎ : 05
Téléfax : 05
Mél : dir@dgfip.finances.gouv.fr
Réception du lundi au vendredi sur rendez-vous

COPIE

Monsieur ou Madame I

1 en AR + 1 en simple.

Affaire suivie par :

Le 25 septembre 2014

Objet : Proposition de rectification suite à un examen de situation fiscale personnelle

Monsieur, Madame,

Vous avez fait l'objet d'un examen contradictoire de votre situation fiscale personnelle portant sur la période du.

Vous en avez été informé par un avis du 15/07/2013 (lettre modèle n° 3929 accompagnée de la Charte des droits et obligations du contribuable vérifié), prenant effet le 22/07/2013 ⁽¹⁾. Cette dernière date constitue le point de départ du délai d'un an prévu par l'article L. 12 du Livre des procédures fiscales. Les motifs pour lesquels cette durée pourrait, le cas échéant, être prorogée sont développés dans la présente proposition.

Quant aux opérations de contrôle, elles ont débuté le 11/09/2013 ⁽²⁾, dans les circonstances exposées ci-après.

J'envisage de modifier la base de calcul et/ou le montant de certains impôts, droits, taxes, pour les motifs exposés dans la présente lettre qui concerne les années et .

Dès réception de ce courrier, vous disposez d'un délai de trente jours pour m'adresser vos observations ou votre acceptation. En cas d'application de la procédure de rectification contradictoire, vous pouvez demander dans ce délai une prorogation de trente jours. Sans réponse de votre part dans ce délai éventuellement prorogé, la proposition de rectification sera considérée comme acceptée.

Les rectifications proposées pourront entraîner l'application des majorations prévues par le code général des impôts ⁽³⁾. Si vous avez des observations à ce sujet, vous disposez d'un délai de trente jours pour m'en faire part.

Pour discuter cette proposition de rectification ou y répondre, vous pouvez vous faire assister d'un conseil de votre choix ⁽⁴⁾.

La présente lettre comporte feuilles, y compris celle-ci et pages de copie de la proposition de rectification adressée à I

Je me tiens à votre disposition pour toute question relative à ce courrier et vous prie de croire, Monsieur, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Visa et nom de l'Inspecteur Principal des Finances Publiques ⁽⁵⁾

L'Inspectrice des Finances Publiques

(1) Date d'accusé de réception ou de présentation du pli en cas de non retrait.
(2) Date d'engagement effectif de l'ESFP.
(3) Ces dispositions sont reproduites en dernière page de ce courrier.
(4) Article L 54 B du livre des procédures fiscales reproduit en avant-dernière page de ce courrier.
(5) En cas d'application notamment des majorations pour manquement délibéré, pour manœuvres frauduleuses, ou pour abus de droit fiscal.